

L'auto-rénovation accompagnée

Rénovez votre logement, un artisan vous guide pas à pas



- ➔ Réalisation de travaux de rénovation énergétique
- ➔ Accompagnement personnalisé
- ➔ Apprentissage des gestes techniques

Le dispositif

La Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée dans le déploiement du dispositif d'auto-rénovation accompagnée, à titre expérimental sur le territoire du Haut-Rhin. L'objectif est de permettre aux ménages de participer à une partie de leur chantier de rénovation énergétique, sous l'encadrement d'un professionnel qualifié permettant d'en assurer la bonne exécution.

Ce dispositif s'appuie sur la réglementation en vigueur :

- [Instruction du 6 février 2015 relative au financement des travaux réalisés en auto-réhabilitation](#)
- [Délibération n° 2019-44 du Conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat \(Anah\) du 4 décembre 2019 concernant le financement des travaux réalisés en auto-réhabilitation, septembre 2024.](#)

L'essentiel

Type de travaux : Rénovation thermique performante

Cible : Tout public // Seuls les ménages modestes et très modestes sont éligibles aux subventions pour l'auto-rénovation accompagnée

Statut des ménages : Propriétaires occupants

Type de logement : Logements individuels

Comment ?

- ➔ Accompagnement par un Mon Accompagnateur Rénov (MAR)
- ➔ Encadrement technique par un professionnel

NB : les MAR ne peuvent pas faire d'encadrement technique

Objectifs
du dispositif

Diminuer le coût global du projet initial
et/ou
Réaliser plus de gestes de travaux à coût constant

Documents
obligatoires

- Contrat signé entre le propriétaire et les 2 organismes accompagnateurs (MAR et le professionnel)
- Charte d'engagement (entre le particulier et le professionnel)
- Fiche de synthèse « auto-réhabilitation » signée par le MAR, le professionnel accompagnateur et le propriétaire

Contenu de l'accompagnement

AMO / MAR

- Identification des travaux réalisés en ARA
- Assistance pour la souscription des assurances nécessaires
- Calcul du coût estimatif des travaux réalisés en ARA
- Montage du dossier de subvention
- Suivi du dossier

Professionnel accompagnateur (Professionnels du BTP, architectes...)

- Monitorat du ménage sur les gestes techniques à réaliser
- Suivi régulier du chantier relatif à l'ARA
- Contrôle de la bonne exécution du chantier
- Visite post-travaux pour confirmer la fin des travaux

Dépenses éligibles aux subventions pour les projets

- Coût HT de l'achat des matériaux et du petit matériel ;
- Coût HT de la location du matériel ;
- Coût HT des éventuelles assurances et garanties complémentaires ;

Aides : sur la base des taux de subvention définis dans le guide des aides Anah en vigueur

- Coût facturé par le professionnel accompagnateur

Plafond subvention : 300 € HT/jour dans la limite de 15 jours pour des travaux d'amélioration et de 40 jours pour des projets lourds de réhabilitation d'un logement très dégradé voire indigne.

Mon projet en auto-rénovation accompagnée



J'ai un projet de travaux



Je suis «bricoleur» et je souhaite apprendre les bons gestes



Je peux et souhaite participer moi-même aux travaux pour réduire les coûts



Je m'informe, je me forme via les ateliers pédagogiques, des chantiers participatifs, ...



Comment ?

Je reçois la visite d'un technicien



Alter Alsace Energies

Je rencontre un conseiller MAR spécifique «ARA»

Mon logement bénéficie d'un diagnostic
Choix des travaux réalisés en ARA

*Analyse du projet
Études techniques et accompagnement social renforcé*



Lots réalisés par une entreprise



Lots réalisés en ARA

Je suis accompagné par mon Accompagnateur Rénov



Je fais estimer le coût de mes travaux (aides / reste à charge)



Alter Alsace Energies

Je signe un contrat avec un professionnel accompagnateur



*Organisation du chantier (Préparation et phasage)
Aide à la réalisation des travaux effectué par le propriétaire (Apprentissage des gestes techniques, alerte sur les points de vigilance)
Suivi régulier du chantier*

Mon projet est chiffré

*Accompagnement administratif et financier
Proposition d'un plan de financement prévisionnel incluant les subventions*

Je réalise mes travaux avec l'aide des professionnels



Votre contact

Audrey PETIT

audrey.petit@alteralsace.org / 03 89 50 06 20

Alter Alsace Energies, 4 rue Foch 68460 Lutterbach